



Quoi de neuf !

octobre 2021

MOT DU MAIRE

Bonjour chères citoyennes, chers citoyens,

Je tiens à vous préciser que ce fut un vrai charme de vous servir durant les seize dernières années.

À chacune des saisons, l'atmosphère exceptionnelle et le décor enchanteur de notre municipalité se transforment et nous offrent des spectacles inédits en plus de nombreuses activités autant intérieures qu'extérieures renforçant ainsi, ou nouant de belles amitiés.

Grâce à vous tous, Venise-en-Québec est de plus en plus reconnue comme étant un petit coin de province où il fait bon de vivre et cela grâce à la gentillesse de chacun. De plus, votre sens du partage et votre joie de vivre font de chacune et chacun de vous d'excellentes ambassadrices et ambassadeurs.

Toutefois, je désire m'excuser si certaines de mes décisions et peut-être même mes erreurs en auraient déçu quelques-uns. En tant que dirigeant d'une municipalité, l'on se doit de toujours penser et agir pour le bien de l'ensemble de la population. Cependant, soyez persuadés qu'en aucun temps, je n'aurais voulu déplaire ne serait-ce qu'un seul instant, à une seule personne d'entre vous.

Je tiens à remercier chaque citoyen, chaque citoyenne, l'ensemble des conseillers municipaux et bien sûr tous les employés de la municipalité, pour votre compréhension et votre support constant, et cela tout au long de mes quatre mandats.

Permettez-moi de souligner l'exceptionnelle implication et l'attitude positive et exemplaire de monsieur Sylvain Girard, responsable des travaux publics, et cela tout au long de ses douze années au service de notre municipalité. Merci Sylvain !

À partir du 8 novembre prochain, monsieur Raymond Paquette, (futur maire), et son équipe de conseillers auront le privilège de vous servir. Ils poursuivront plusieurs projets déjà en marche, et auront à gérer de futurs développements dans notre municipalité. Je vous remercie à l'avance pour le support, la compréhension et la coopération que vous leur témoignerez face à leurs nouveaux défis et grandes responsabilités, tout comme vous me l'avez si bien démontré au cours de mes années à la mairie.

Au revoir,

Jacques Landry, bientôt ex-maire

ÉLECTIONS MUNICIPALES

Le vendredi 1^{er} octobre dernier, l'équipe Vision Venise 2030 a été élue par acclamation puisqu'il y a eu un candidat par poste à combler, mettant ainsi fin à la période électorale. Le président d'élection remercie d'ailleurs les citoyens ayant fourni leur candidature pour faire partie du personnel électoral. Enfin, l'équipe Vision Venise 2030 aimerait dire à la population « qu'elle est honorée d'avoir le privilège de représenter les citoyen(ne)s de Venise-en-Québec. »

RETOUR À L'HORAIRE RÉGULIER

À partir du **4 octobre**, les bureaux administratifs de l'hôtel de ville sont ouverts du **lundi au jeudi** de **8 h à midi** et de **13 h à 16 h 30**. Le vendredi, **8 h à midi** et ce jusqu'au 27 mai 2022. **L'inspecteur municipal est disponible au même horaire. Veuillez prendre rendez-vous avant de vous présenter à l'hôtel de ville.**

CONGE FÉRIÉ POUR L'ACTION DE GRÂCES

Les bureaux administratifs de l'hôtel de ville seront fermés le lundi 11 octobre en raison du congé férié pour l'Action de grâces.

Collectes sélectives et des ordures : À l'occasion de l'Action de grâces du lundi 11 octobre, aucune modification n'est apportée à l'horaire des collectes. Pour leur part, les écocentres seront tous fermés.

AVIS DE FERMETURE TEMPORAIRE DU SENTIER DE LA NATURE

Le Sentier de la nature, entre la Route 202 et la 34e Rue Ouest, sera fermé au public à partir du 11 octobre et ce, jusqu'en janvier 2022. Des travaux majeurs de réfection des passerelles sont présentement en cours. La portion du centre d'interprétation du Ruisseau McFee demeure ouverte au public.

NOUVEL INSPECTEUR AU SEIN DE L'ÉQUIPE MUNICIPALE

Notre municipalité est en constante croissance, de ce fait, nous sommes heureux d'accueillir M. Eric de Grand Maison au sein de l'équipe municipale au titre d'inspecteur municipal et responsable de l'urbanisme. Depuis septembre, il s'occupe des demandes relatives à l'urbanisme et agit à titre d'inspecteur municipal. M. De Grand Maison cumule plusieurs années d'expérience comme inspecteur, il saura vous orienter et vous guider avec professionnalisme dans vos nombreux projets. Quant à M. Sylvain Girard, toujours présent, il s'occupe à présent exclusivement des travaux publics et de la voirie.

L'urbanisme sert à structurer le développement de la municipalité et de régir l'implantation des bâtiments, le tout afin que le développement se fasse harmonieusement et permette une saine cohabitation entre les usages et les individus. L'inspecteur municipal joue un rôle de contrôle, de conseil, de sensibilisation, d'éducation ainsi qu'un rôle d'administration au sein de la municipalité. Il est notamment appelé à :

- Émettre des permis de construction, rénovation,
- Faire appliquer les règlements d'urbanisme,
- Fournir de l'information pertinente au conseil municipal pour l'éclairer dans ses prises de décision,
- Expliquer aux citoyens les objectifs de la réglementation municipale,
- Agir comme arbitre lors de certains différends,
- Rédiger des rapports, des recommandations et d'autres documents administratifs,
- Travailler en étroite collaboration avec le comité consultatif d'urbanisme (CCU).

Vous pouvez téléphoner au bureau municipal pendant les heures d'ouverture pour obtenir un rendez-vous.

RAPPEL - ABRIS D'AUTOS TEMPORAIRES

Les abris d'hiver pour automobiles sont autorisés seulement à partir du 15 octobre jusqu'au 15 avril de l'année suivante. Ils sont installés dans l'allée d'accès au stationnement ou dans l'allée menant au garage.

Les abris d'auto temporaires peuvent empiéter sur la profondeur de la marge avant, jusqu'à 3 m de la chaussée ou du trottoir, selon le cas et ne doivent pas avoir une superficie supérieure à 46 m² (500 pi²) et leur nombre est fixé à un (1) par unité de logement.

Les éléments de la charpente dudit abri doivent être en métal tubulaire démontable et avoir une capacité portante suffisante permettant de résister aux intempéries. Le revêtement extérieur des murs et du toit doit être en matière plastique de fabrication industrielle et conçue spécialement à cette fin.

HALLOWEEN

Malgré l'absence de directives précises de la Santé publique concernant la tenue de l'Halloween, nous pouvons nous permettre d'organiser une distribution de bonbons dans le parc de la Culture qui sera décoré et animé, en collaboration avec la Maison des Jeunes Le Break.

Les mesures sanitaires qui sont toujours en vigueur font que nous devons respecter certaines consignes pour le bon déroulement de la soirée. Nous attendons les enfants déguisés le 31 octobre dans le parc à partir de 18 heures. Bon Halloween à tous !

BIBLIOTHÈQUE DE VENISE-EN-QUÉBEC

Saviez-vous qu'un abonnement à la bibliothèque municipale vous permet d'accéder au site Web de Protégez-vous, et ce, tout à fait gratuitement ?

Vous trouverez sur ce site tous les tests effectués sur des milliers de produits comme les poussettes, les électroménagers, les téléviseurs, les céréales, etc.

Pour accéder à ce service, rendez-vous à <http://bit.ly/journauxrevues>.

Vous devez avoir en main votre carte d'abonné et votre NIP pour accéder à la ressource.

FAITES L'EXPÉRIENCE
protégezvous 



La bibliothèque est située au 239, 16^e Avenue Ouest, à l'arrière du centre culturel. Voici les heures d'ouverture.

DIMANCHE Fermé	LUNDI Fermé	MARDI 10 h à midi	MERCREDI 13 h à 15 h	JEUDI 17 h à 19 h	VENDREDI Fermé	SAMEDI 10 h à midi
-------------------	----------------	----------------------	-------------------------	----------------------	-------------------	-----------------------

PARADE DE CHIENS AU MARCHÉ PUBLIC

Une parade de chiens est organisée par Mme Nathalie Savoie du Bistro du marché le 9 octobre de 13 h à 15 h (l'activité sera remise au lendemain en cas de pluie). L'objectif est d'offrir la chance aux maîtres de passer un bel après-midi et d'exposer leurs chiens aux visiteurs.

Pour participer, vous devez vous présenter à midi sous la place Le Rendez-vous au marché public. Il n'y a aucuns frais d'inscription. La parade débute à 13 h sur l'allée centrale et les chiens seront en laisse en tout temps. Il y aura de l'animation sur place et l'événement prendra fin à 15 h. Pour plus de détails, veuillez communiquer avec Mme Savoie au 514 377-3476.

DES NOUVELLES DU CLUB FADOQ DE VENISE-EN-QUÉBEC

Bonjour à tous et à toutes et à nos ami(e)s du club,

Concernant la reprise des activités, nous sommes encore en mode attente. Le conseil d'administration espère recevoir de bonnes nouvelles prochainement, pour enfin reprendre nos activités et avoir le plaisir de vous revoir parmi nous. Conséquemment, nous devons suivre les recommandations du bureau régional du Suroît et de la santé publique. Soyez rassuré que dès que de nouveaux développements seront connus, vous serez rapidement informés. Merci de votre patience et en attendant, continuons le beau travail. Le Club FADOQ Venise-en-Québec tiendra son assemblée générale annuelle (AGA), le mardi 9 novembre à 10 h dans la salle du centre culturel. Vous êtes toutes et tous invités et pour se faire, veuillez communiquer avec Mme Louise Gauthier au 514 709-6947 pour confirmer votre présence.

Merci et nous avons hâte de vous revoir !!! Votre comité Club FADOQ Venise-en-Québec

COMPO HAUT-RICHELIEU

Feuilles d'automne : Avec l'arrivée de l'automne, Compo-Haut-Richelieu propose aux citoyens des solutions simples et écologiques pour disposer des feuilles d'automne : le bac brun BRUN'O Lebac, la collecte annuelle, le compostage et le feuillicyclage.

Cette année, les citoyens peuvent compter sur BRUN'O Lebac et la collecte de matières organiques pour se départir de leurs feuilles mortes. Celles-ci doivent être mises à l'intérieur du bac, en vrac ou dans des sacs de papier (sans pellicule plastique). Rappelons qu'aucun surplus n'est autorisé à côté des bacs roulants, et ce, pour toutes les collectes.

En plus de la collecte hebdomadaire du bac brun, une collecte spéciale est organisée le samedi 13 novembre dès 7h sur l'ensemble du territoire de la MRC du Haut-Richelieu. Afin de faciliter le travail du personnel de collecte, seuls les sacs en papier et les sacs de plastique orange ou transparents seront collectés. Aucune autre matière ne doit être déposée dans ces sacs (aucune branche).

Chlore et aérosols : jamais aux ordures ! : Des réactions chimiques d'envergure, comme des incendies, peuvent se déclencher lorsque des résidus domestiques dangereux (RDD), comme du chlore ou des aérosols, se retrouvent aux ordures ménagères. La solution ? Apportez ces produits à l'écocentre Saint-Luc ! Ils sont acceptés sans frais et à l'année. Visitez le site web pour connaître les produits acceptés : compo.qc.ca/ecocentres.

Collectes à venir :

	Jour de collecte	Fréquence de collecte
Déchets	Lundi	Aux 2 semaines à l'année
Récupération	Lundi	Aux 2 semaines à l'année
Compostage	Lundi	Chaque semaine jusqu'en novembre
Gros rebuts	18 octobre et 15 novembre	Chaque mois

OCTOBRE							NOVEMBRE						
D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S
						1 2		C 1	2	3	4	5	6
								D					
3	C 4	5	6	7	8	9	7	C 8	9	10	11	12	13
	D							R					
10	C 11	12	13	14	15	16	14	C 15	16	17	18	19	20
	R							Gros rebus D					
17	C 18	19	20	21	22	23	21	C 22	23	24	25	26	27
	Gros rebus D							R					
24/31	C 25	26	27	28	29	30	28	C 29	30				
	R							D					

R Récupération

C Compostage

D Déchets

Gros rebus (voir p. 17 du Guide)



DEMANDES AU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (CCU)

Pour présenter une demande au comité, vous devez la déposer AVANT LE TROISIÈME VENDREDI DU MOIS. Une demande doit contenir les documents suivants : les plans, l'estimation des coûts des matériaux et le certificat d'implantation.

Les demandes traitées par le CCU concernent les dérogations mineures (aux règlements de zonage ou de lotissement), les demandes étant liées à l'application du règlement en vigueur sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) et les demandes relatives à un usage conditionnel.

Les réunions du comité sont planifiées de manière à être coordonnées avec les séances du conseil municipal et ainsi rendre dès que possible une réponse aux requérants sur leur dossier respectif, qu'elle soit favorable ou défavorable. Par la suite, les permis conséquents aux demandes sont délivrés.



Les séances ordinaires du conseil municipal ont lieu le premier lundi du mois à 19 h au Centre culturel, situé au 239, 16e Avenue Ouest à Venise-en-Québec. Les séances sont publiques ; tous les citoyens peuvent donc y assister et même s'exprimer pendant la période de questions.

Calendrier 2021 - 1^{er} novembre, 6 décembre.



Inscrivez-vous à **OMNIAAlert** pour recevoir tous les avis importants
www.veniseenquebec.omnivigil.com



Gestion animalière – Enregistrement et signalement d'animaux perdus
www.proanima.com - 1 833 445-2525

WWW

veniseenquebec.ca



www.facebook.com/municipalitedeveniseenquebec/

Abonnez-vous à notre page Facebook pour rester informé des nouvelles et activités de la Municipalité.



information@venise-en-quebec.ca



450 346-4260



Les bureaux de l'hôtel de ville sont situés au 237, 16^e Avenue Ouest, Venise-en-Québec



Surveillez le panneau d'affichage électronique !